



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

37^e session, CIGG
Genève, Suisse, 14-18 juillet 2014

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE

Les amendements suivants au Manuel de procédure sont proposés par les comités du Codex énumérés ci-dessous.

Organe du Codex	Textes	Référence
CCRVDF	Extrapolation des limites maximales de résidus (LMR) de médicaments vétérinaires à d'autres espèces (à inclure dans les <i>Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF</i>)	REP14/RVDF par. 104, Annexe VIII
CCRVDF	Utilisation d'un formulaire de notification de réserves (à inclure dans les <i>Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF</i>)	REP14/RVDF par. 121, Annexe IX
CCFFV	Mandat du Comité pour les fruits et légumes frais	REP 14/FFV par. 61 – 62, Annexe IX
CCGP	Définitions des termes relatifs à l'innocuité des aliments utilisés en analyse des risques : caractérisation des dangers et estimation des risques	REP 14/GP par. 13, Annexe II
CCGP	Mandat du Comité sur les principes généraux	REP 14/GP par. 43, Annexe III
CCGP	Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés	REP 14/GP par. 98, Annexe IV
CCPR	Principes d'analyse de risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides	REP14/PR par.161, Annexe XIII